

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2020

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 17 décembre 2019
2. Urbanisme :
 - Rapport commission du 05 février 2020
 - Salle multifonctions : point et devis
 - Atelier municipal : devis outillage
3. Communauté de Communes du Canton d'Erstein : approbation des statuts
4. Finances :
 - Approbation du compte administratif 2019
 - Approbation du compte de gestion 2019
5. Divers

Secrétaire de séance : **Jean-Paul BRUGGER**

Membres présents : Denis SCHULTZ, Jean-Paul BRUGGER, Anny RIEGEL-SUR, Fabienne TUSSING, Pierre SCHNEIDER, Martine WALTER, Maurice WEIBEL, Nathalie JACQUEMIN, Bruno KIENNERT, Amandine FAUVET, Laurent REINHOLD, Gwendoline HURSTEL.

Membres excusés :

**Jean-François MAILLOT, excusé procuration à Pierre SCHNEIDER,
Luc SCHIMPF, excusé sans procuration.**

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Approbation du compte-rendu du 17 décembre 2019

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Urbanisme :

- Rapport commission du 05 février 2020

Jean-Paul BRUGGER fait lecture à l'assemblée du rapport de la commission d'urbanisme du 05 février 2020

- Atelier municipal : devis outillage

Il s'agit de remplacer les deux taille-haies des ouvriers ; l'un a plus de vingt ans, l'autre plus récent mais pour lequel on ne trouve plus de pièces de rechange. Dans leur recherche les ouvriers ont privilégié la solution d'un bloc moteur adaptable à différents outils : taille-haie, débroussailleuse, élagueuse... Cette solution existe en thermique et en électrique. Pour des raisons à la fois écologiques et d'hygiène, **la commission propose au Conseil** la version électrique. Entre le devis Crovisier de 2 310,00 € TTC et le devis Schlaeder de 1 910,01 € TTC, **la commission propose au Conseil** d'adopter le devis le moins disant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'autoriser le Maire à signer le devis le moins disant des ETS SCHLAEDER de Semersheim pour un montant de 1 591,67 € /HT soit 1910,01 € /TTC.

Adopté à par 11 (onze) voix pour et 1 (une) contre de Madame Martine WALTER

- Salle multifonctions : point et devis

Jean-Paul BRUGGER fait le point sur l'avancement du chantier de la salle multifonctions.

- Devis : Test d'étanchéité à l'air.

Pour respecter le règlement en matière d'économie d'énergie, ce test est obligatoire au moins pour la partie périscolaire ; un doute subsiste quant à la grande salle. Pour effectuer ce test que dans les locaux du péri, il faut rendre étanche le passage entre la salle à manger et la salle de sport. Pour cette séparation provisoire, le menuisier a établi un devis de 3 054,00 € /TTC, ce prix est supérieur au test global qui s'élève à 1 476,69 € /TTC. La Communauté des Communes du Canton d'Erstein a reçu 3 devis pour la commune, avec un test intermédiaire et éventuellement un test final :

- AIR TEST 3E : pour le test intermédiaire un montant de 600,00 € /HT et pour le test final un montant de 500,00 € /HT

- ASPS : proposition incomplète

- EXP' AIR 67 : pour le test intermédiaire un montant de 549,01 € /HT et pour le test final un montant de 549,01 € /HT.

La commission regrette que ce contrôle ne soit pas inclus dans le marché de base, mais il en est de même pour toutes les autres missions de contrôle prises directement en charge par le maître d'ouvrage. **La commission propose au Conseil d'englober la grande salle dans ce contrôle d'étanchéité.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de retenir la Société EXP' AIR 67 pour un montant de 549,01 € /HT pour le test intermédiaire, pour un même montant pour l'éventuel test final et d'autoriser le Maire à demander à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein de faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Anny RIEGEL-SUR à 20H38.

Divers :

- budget de fonctionnement des écoles : **la commission propose au Conseil de passer de 22 € à 24 € par élève et par an**, soit un surcoût de 300 € pour 150 élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de passer de 22 € à 24 € par élève.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Communauté de Communes du Canton d'Erstein : approbation des statuts

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du canton d'Erstein réuni le 18 décembre 2019 a approuvé la modification de ses statuts.

Cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Ainsi, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 créant à compter du 1er janvier 2017 la Communauté de Communes du canton d'Erstein ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2019 approuvant la modification de ses statuts et sollicitant l'avis des conseils municipaux de ses communes membres ;

Considérant les dispositions de l'article L. 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions d'exercice des compétences optionnelles et facultatives sur l'ensemble du nouveau périmètre ;

Considérant les dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions de modification statutaire d'un établissement public de coopération intercommunale ;

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** les statuts de la Communauté de Communes du canton d'Erstein tels qu'ils sont annexés à la présente délibération et dont ils font partie intégrante ;

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du canton d'Erstein.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Finances :

- Approbation du Compte Administratif 2019

COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE :

2019

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Mandats émis	1 058 785,03 €	Titres émis :	182 212,94 €
RAR :	666 426,08 €	RAR :	666 426,08 €
Total dépenses	1 725 211,11 €	Total recettes	848 639,02 €
<i>Solde d'exécution de l'exercice 2019</i>			-876 572,09 €
<i>Résultat d'investissement reporté de l'année 2018</i>		ligne 001	614 665,88 €
<i>Solde d'exécution cumulé 001</i>		2020	-261 906,21 €
<i>Solde des Restes A Réaliser</i>			0,00 €
BESOIN (<0) OU EXCEDENT (>0) DE FINANCEMENT:			-261 906,21

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Mandats émis	581 140,78 €	Titres émis :	684 559,11 €
RAR :		RAR :	
Total dépenses	581 140,78 €	Total recettes	684 559,11 €
<i>Résultat de l'exercice : 2019</i>			103 418,33 €
<i>Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2018</i>		ligne 002	205 452,56 €
<i>Affectation</i>	<i>2019</i>	<i>Résultat de fonctionnement cumulé :</i>	308 870,89 €
<i>Solde des Restes A Réaliser</i>			0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence du Maire qui s'est retiré, **adopte** le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

- approbation du Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019, considérant la régularité des écritures, **approuve le Compte de Gestion 2019** dressé par le Trésorier.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Divers

- SPA d'EBERSHEIM : Revue SPA Moyenne Alsace

Le Maire informe l'assemblée de la demande de participation par le biais d'une insertion dans la Revue SPA Moyenne Alsace par la SPA d'EBERSHEIM. Il propose au Conseil l'insertion d'une annonce avec les coordonnées de la Commune pour un montant de 145,00 €/HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'autoriser le Maire à insérer une annonce pour un montant de 145,00 €/HT et de signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

- Sortie de fin de mandat :

Elle se fera le 19 février à la Charrue à Sand. La commune prendra en charge les repas des élus et les boissons.

Adopté à l'unanimité

- Commissions réunies : le 26/02/2020 à 20h,
- Élections municipales les 15/03/2020 et 22/03/2020.



Le conseil municipal est clos à 22h20.

